

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 25 janvier 2016  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 25 janvier 2016  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :**

Mme Manon Barbe.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Jean-François Cloutier.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Dans un premier temps, il informe l'assemblée des divers changements au sein des conseillers à savoir que la conseillère Justine McIntyre est désormais la nouvelle chef et leader du parti Vrai changement pour Montréal, que le conseiller Steve Shanahan a réintégré les rangs de ce parti et que la conseillère Lorraine Pagé siège désormais à titre d'indépendante. À cette fin, le président du conseil dépose un plan de banquet dédié aux membres du conseil.

De plus, le président du conseil informe les membres qu'en collaboration avec le bureau de leur collègue M. Dimitrios (Jim) Beis, membre du comité exécutif responsable notamment des communautés d'origine diverses, des macarons souhaitant la « Bienvenue aux réfugiés syriens » ont été déposés sur les pupitres. Il s'agit d'une initiative d'une Montréalaise, Mme Marie Brodeur-Gélinas, à laquelle la Ville de Montréal est heureuse de se joindre. Le macaron, sur lequel on voit une illustration de l'auteure Élise Gravel, représente un petit oiseau qui tient dans son bec un rameau d'olivier avec le message « Bienvenue les Syriens ». Il invite toutes et tous à le porter fièrement pour ce conseil et lors des différents événements. Il souligne qu'à ce jour plus de 10 000 macarons ont été produits.

Le président du conseil indique que du 15 au 19 février prochains auront lieu les « *Journées de la persévérance scolaire* » à Montréal. Sous la coordination de Réseau Réussite Montréal, cette semaine permet à Montréal de se recentrer sur l'un de ses chantiers les plus importants : la persévérance scolaire de ses jeunes. Ces journées constituent une occasion privilégiée pour souligner collectivement cette nécessité de s'engager auprès de nos jeunes et de les encourager dans leurs efforts vers la réussite. Il invite les membres à porter, du 15 au 19 février prochains, le ruban vert et blanc déposé sur les pupitres à cet effet.

Il invite les membres du conseil à visionner l'exposition présentée dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, du 22 janvier au 27 février 2016, intitulée « Ensemble contre le génocide : comprendre, questionner, prévenir ». Au fil d'importants témoignages et de rares archives, cette exposition nous invite à identifier les similitudes et les différences des quatre génocides : arménien, cambodgien, rwandais et celui de l'Holocauste (Shoah). L'exposition est réalisée par le Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal, en partenariat avec le Centre Khemara, le Comité national arménien du Québec et Page-Rwanda, grâce au soutien de la Fondation Alex et Ruth Dworkin. Il invite également les membres à participer au vernissage de cette exposition qui aura lieu le jeudi 28 janvier prochain, de 18 h à 20 h.

Le président du conseil signale l'événement suivant : le 27 janvier 2016 « Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste ».

Finalement, il souligne les anniversaires de naissance du mois de janvier des conseillères Lavigne Lalonde et Mainville.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u>   | <u>À</u>                                   | <u>Objet</u>  |
|----------------------|--|---|
| M. Luc Ferrandez     | M. Denis Coderre                           | Statut de métropole - Informer les élus des demandes faites à Québec relatives à la révision des pouvoirs accordés aux arrondissements  |
| Mme Émilie Thuillier | M. Denis Coderre<br>(M. Pierre Desrochers) | Impacts de la grève tournante des employés cols blancs sur les services aux citoyens / Mesures concrètes pour améliorer les relations avec tous les fonctionnaires ainsi que le climat de travail – État des relations de travail                   |
| M. Benoit Dorais     | M. Denis Coderre                           | Dépôt d'un projet de loi pour le statut de métropole – Engagement de l'Administration à tenir des séances de briefing avec les leaders et à convoquer une séance extraordinaire du conseil avec plénière pour informer les membres du projet de loi |
| Mme Justine McIntyre | M. Denis Coderre<br>(M. Lionel Perez)      | Travaux de réfection des artères commerciales – Mesures concrètes pour aider et soulager les commerçants de la rue Saint-Denis et minimiser les impacts des travaux projetés sur la Sainte-Catherine Ouest  |
| M. Guillaume Lavoie  | M. Denis Coderre<br>(M. Pierre Desrochers) | Respect de la Politique d'attribution de contrats et embauche d'un proche du parti du maire - Déposer au conseil les documents justifiant que cette embauche a fait l'objet d'un appel d'offres – Définir le statut de M. Bouvier                   |

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande aux membres de faire preuve de politesse en gardant le silence lors d'une intervention d'un membre.

|                    |                  |  |
|--------------------|------------------|--|
| Mme Valérie Plante | M. Denis Coderre | Justification de la dépense de 1 800 \$ par jour pour l'embauche d'un consultant afin de coordonner l'arrivée des réfugiés syriens |
|--------------------|------------------|--|

La conseillère Valérie Plante soulève une question de privilège sur les propos du maire, M. Denis Coderre, mettant en doute les intentions des élus de Projet Montréal lorsqu'ils questionnent l'Administration. Le président du conseil rappelle qu'à la suite d'une entente, les questions de privilège ne sont autorisées qu'à la fin de la période de questions des élus.

|                    |                  |  |
|--------------------|------------------|--|
| Mme Valérie Plante | M. Denis Coderre | La conseillère Plante réitère la même question que la première en complémentaire |
|--------------------|------------------|--|

---

Un débat s'engage.

---

---

À 13 h 36,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de membres inscrits, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

---

| <u>Question de</u> | <u>À</u>                                 | <u>Objet</u>   |
|--------------------|--|--|
| M. Craig Sauvé     | M. Denis Coderre<br>(M. Francesco Miele) | Embauche d'un proche du parti du maire et intégrité du personnel   |
| M. Sylvain Ouellet | M. Réal Ménard                           | Nombre de frênes qui seront abattus sur le campus de l'Université de Montréal à cause de l'infestation à l'agrile du frêne – Abattage d'arbres et protection du Mont-Royal |

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 45.

---

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève une question de privilège pour exiger que le titre de fonction des élus soit respecté dans la salle du conseil. Il demande, à l'avenir, que l'assemblée s'adresse à M. Luc Ferrandez en tant que chef de l'opposition officielle.

Le leader de l'opposition officielle, Mme Émilie Thuillier, soulève aussi une question de privilège pour préciser que lors de son mandat à titre de vice-présidente du comité exécutif, seul le porteur du dossier des ressources humaines négociait avec les syndicats. Elle demande que les négociations des conventions collectives ne lui soient pas imputées. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare que la mise au point a été faite.

Le conseiller Alex Norris soulève une question de privilège pour demander au maire, M. Denis Coderre, de se rétracter à la suite des propos qu'il a tenus lors de sa réponse au conseiller Sauvé, pendant la période de questions des élus, alléguant que l'administration de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal aurait octroyé un contrat à un solliciteur de don de Projet Montréal, soit M. Laurent Deslauriers, président de Vélo d'hiver. Le président du conseil invite le conseiller Norris à retirer le mot « faux » qui est antiparlementaire. Le conseiller s'exécute. Le président du conseil cède la parole au maire. M. Coderre indique au conseiller Norris qu'il n'a pas mentionné les termes « solliciteur de dons » à l'endroit de M. Deslauriers, mais bien les mots « membre de Projet Montréal ». Le président du conseil fait une mise au point sur le débat en cours et le déclare clos.

---

**CM16 0001**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal**

**Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :**

- **période de questions des membres du conseil (02)\*;**
- **les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);**
- **les points en orientation au conseil d'agglomération (80);**
- **tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.**

**\*Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 janvier 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Il est proposé par Mme Lorraine Pagé

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

de modifier l'ordre du jour afin d'y ajouter un article 8.01 pour permettre le dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

La proposition est agréée.

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par M. Sterling Downey

de reporter l'étude de l'article 42.19 à la prochaine séance du conseil, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote à main levée sur la proposition des conseillers Caldwell et Downey de reporter l'étude de l'article 42.19 à la prochaine séance du conseil.

Le président du conseil met aux voix la proposition de report et le conseil se partage comme suit :

Pour : 24  
Contre : 37

Le président du conseil déclare la proposition de report des conseillers Caldwell et Downey rejetée à la majorité des voix.

---

Un débat s'engage.

---

Le président du conseil déclare l'article 3.01, tel que modifié, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

03.01

---

#### **CM16 0002**

##### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2015**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2015, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 janvier 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **CM16 0003**

##### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2015**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2015, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 janvier 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour la période du 23 novembre au 31 décembre 2015.

- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 23 novembre au 31 décembre 2015.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi des cités et villes* pour la période du 23 novembre au 31 décembre 2015.

---

## 5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA16 22 0005 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Motion pour une planification et des investissements financiers dans le nord de Pointe-Saint-Charles
- 5.02 Résolution CA16 22 0006 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Motion d'appui à la campagne nationale pour le maintien et la bonification du programme AccèsLogis
- 5.03 Résolution CA16 22 0007 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest soulignant le Mois de l'histoire des Noirs du Québec

---

## 6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

### Par M. Marvin Rotrand

- Réponse écrite aux questions écrites de M. Éric Alan Caldwell concernant Cogeco Métromédia faisant suite au débat tenu sur l'item 20.01 à la séance du conseil du 14 décembre 2015.

### Par M. Pierre Desrochers

- Réponse écrite à la question de M. Benoit Dorais relative à la réduction de personnel consenti par la ville-centre et les arrondissements depuis le PQMO.

---

## 7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 10 décembre 2015
- 7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015

---

## CM16 0004

**Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal - Projet de règlement P-04-047-166**

Le leader de la majorité dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal - Projet de règlement P-04-047-166, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.03 1151079008

---

À 14 h 30,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de reporter l'étude de l'article 7.04 après 16 h afin de le faire concorder avec la présence des membres du Conseil des Montréalaises au balcon.

La proposition est agréée.

---

**CM16 0005**

**Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2015 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités***

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2015 selon l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, et le conseil en prend acte.

07.05

---

**CM16 0006**

**Dépôt de la décision CMQ-65456 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant Mme Jacqueline Gremaud, conseillère d'arrondissement à l'arrondissement d'Outremont**

Le leader de la majorité dépose la décision CMQ-65456 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant Mme Jacqueline Gremaud, conseillère d'arrondissement à l'arrondissement d'Outremont, et le conseil en prend acte.

07.06

---

07.07 Dépôt de l'avis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ., chap., E-2.2) – (Avis de vacance au poste de maire de l'arrondissement de Montréal-Nord).

---

**Par M. Denis Coderre**

--- Dépôt du rapport de janvier 2016 relatif à la coordination montréalaise pour l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens.

---

**CM16 0007**

**Ajout - Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur sur le déneigement et ses pratiques à Montréal**

La conseillère Lorraine Pagé dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur sur le déneigement et ses pratiques à Montréal, et le conseil en prend note.

---

Un débat s'engage.

---

Ajout - 08.01

---

## 11 - Dépôt de pétitions

Aucun document déposé.

---

### CM16 0008

#### **Déclaration de Montréal condamnant les attaques terroristes perpétrées contre les villes de Jakarta et Ouagadougou et exprimant notre solidarité et notre soutien envers les citoyens et les peuples des régions touchées et les proches des victimes québécoises**

Attendu que la ville de Jakarta, en Indonésie, a été victime d'attentats terroristes le 14 janvier dernier;

Attendu que la ville de Ouagadougou, au Burkina Faso, a été victime d'attentats terroristes le 15 janvier dernier;

Attendu que la Ville de Montréal et les Montréalais tiennent à exprimer leur plus profonde tristesse et leurs sympathies aux peuples indonésien, burkinabè ainsi qu'aux familles et aux proches des victimes, dont ceux des travailleurs humanitaires et volontaires québécois ;

Attendu que ces actes de violence et de haine qui se sont produits à Jakarta et à Ouagadougou, ainsi que dans d'autres villes au cours des derniers mois, renforcent notre détermination à défendre nos valeurs profondes de démocratie, de paix, de liberté et de vivre ensemble ainsi que notre engagement à lutter contre le terrorisme et toute forme de radicalisation menant à la violence.

Attendu que par la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble, les maires de villes et de métropoles proclament qu'il est de notre devoir de favoriser le sentiment d'appartenance pour tous et de trouver le nécessaire équilibre entre ouverture, tolérance et vigilance afin de prévenir les fractures sociales, ainsi que toute forme d'exclusion et de violence découlant d'une radicalisation ;

Attendu que l'association des Maires pour la paix, dont le maire de Montréal est membre, a lancé un appel à construire un monde où les gens peuvent vivre dans la sécurité et la paix ;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Harout Chitilian  
M. Lionel Perez  
et tous les membres du conseil présents

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - condamne vigoureusement les attentats terroristes insensés de Jakarta et de Ouagadougou;
- 2 - exprime sa solidarité envers les peuples touchés et son soutien envers les familles des victimes québécoises;
- 3 - appelle à poursuivre nos actions pour promouvoir et favoriser l'établissement de milieux de vie fondés sur les principes du vivre ensemble.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.



**CM16 0009**

**Reconnaissance de la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de Montréal et souligner la 25<sup>e</sup> édition du Mois de l'histoire des Noirs**

Attendu que le Mois de l'histoire des Noirs rappelle la présence historique des communautés noires et leur apport à l'édification de la société montréalaise et québécoise ;

Attendu que c'est en 1992 que la Ville de Montréal est devenue la première municipalité francophone au Canada à reconnaître officiellement le mois de février comme le Mois de l'histoire des Noirs ;

Attendu que c'est en 2002 que la nouvelle Ville de Montréal a réitéré la proclamation du mois de février : Mois de l'histoire des Noirs à Montréal, à l'instar d'autres grandes villes américaines et canadiennes ;

Attendu que le Mois de l'histoire des Noirs constitue un événement important soutenu par la Ville de Montréal dans le but de favoriser le rapprochement entre nos communautés noires avec l'ensemble des citoyens montréalais ;

Attendu que les lauréats de la 25<sup>e</sup> édition du Mois de l'histoire des Noirs sont des organisations qui ont contribué à faire rejillir le talent, la créativité et le dynamisme de leur communauté sur des domaines aussi divers que la culture, la vie associative, le sport et l'éducation ;

Attendu que l'édition 2016 du Mois de l'histoire des Noirs est placée sous le thème « Lève-toi et brille / Rise and shine », et que de ce fait, il souligne 12 organismes qui ont contribué à la réputation Montréal en tant que ville ouverte et dynamique et où le vivre-ensemble prend tout son sens ;

Attendu que le 1<sup>er</sup> février 2016 est la journée officielle du début de la 25<sup>e</sup> édition du Mois de l'histoire des Noirs ;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Denis Coderre  
M. Marvin Rotrand  
et tous les membres du conseil présents

Et résolu :

- 1 - de rappeler aux Montréalaises et aux Montréalais l'importance de promouvoir le rapprochement de toutes les communautés d'origines diverses qui composent le tissu social de notre métropole, en vue d'une meilleure intégration de ces communautés à la dynamique sociale et économique de Montréal;
- 2 - de célébrer la 25<sup>e</sup> édition du Mois de l'histoire des Noirs ;
- 3 - d'inviter l'ensemble des citoyens à participer aux nombreuses activités qui se dérouleront tout au long du Mois de l'histoire des Noirs, soit du 1<sup>er</sup> au 29 février 2016.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Dimitrios (Jim) Beis souligne la présence au balcon de M. Michel Farkas, président de la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs (TRMHN).

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

À 15 h 01, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM16 0010

**Accorder un soutien financier spécial non récurrent, pour une somme maximale de 112 084 \$, taxes incluses, au Festival international de jazz de Montréal inc. pour la réalisation de travaux urgents de consolidation de la façade nord de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent d'une somme maximale de 112 084 \$ à l'organisme Le Festival international de jazz de Montréal inc. pour la réalisation de travaux urgents de consolidation de la façade nord de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan, située au 305-307, rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153751001  
80.01 (20.01)

---

#### CM16 0011

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé, inc. pour les services de la docteure Anne Thériault afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 115 894,80 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 115 894,80 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154346006  
80.01 (20.02)

---

#### **CM16 0012**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Cyclone Santé afin de fournir des services de médecin-conseil au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 106 236,90 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel Firme Cyclone Santé s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 106 236,90 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154346005  
80.01 (20.03)

---

#### **CM16 0013**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Tadros Orthopédie Md inc. pour les services du docteur Cherif Tadros afin de fournir des opinions et expertises médicales et témoigner devant les tribunaux administratifs, au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 116 998,56 \$, taxes incluses /Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme Tadros Orthopédie Md inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels du docteur Cherif Tadros consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 116 998,56 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154346007  
80.01 (20.04)

---

#### **CM16 0014**

**Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest (CG06 0171), pour une période de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, un espace au 3<sup>e</sup> étage de l'édifice situé au 740, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie locative approximative de 2 195,04 mètres carrés, pour un loyer total de 6 190 442,66 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest, pour une période additionnelle de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, un espace situé au 3<sup>e</sup> étage de l'édifice sis au 740, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie d'environ 2 195,04 mètres carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 6 190 442,66 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155323013  
80.01 (20.05)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 0015**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'Université McGill pour la réalisation d'interventions archéologiques, d'activités de diffusion et de recherche et la formation d'étudiants à la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'Université McGill pour la réalisation d'interventions archéologiques, d'activités de diffusion et de recherche et la formation d'étudiants sur le site et Musée de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154804001  
80.01 (20.06)

---

#### CM16 0016

**Accorder un contrat de gré à gré à Supergravity, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de la mise à jour du progiciel SUPERText, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, et pour l'acquisition de 35 nouvelles licences du progiciel SUPERText utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 176 307,83 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Supergravity Incorporated, fournisseur unique, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de la mise à jour du progiciel *SUPERText* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, et l'acquisition de trente cinq nouvelles licences du progiciel *SUPERText* utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 176 307,83 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150206009  
80.01 (20.07)

---

#### CM16 0017

**Approuver un projet d'entente de recherche entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (Polytechnique Montréal) relativement au financement partiel, par la Ville, de travaux de recherche en eau potable, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2020 pour un montant total de 1 787 500 \$, soit un montant de 357 500 \$ par année / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (Polytechnique Montréal) et la Ville de Montréal dans lequel interviennent les titulaires de la Chaire, soit madame Michèle Prévost et monsieur Benoit Barbeau, ainsi que la directrice du Département des génies civil, géologique et des mines, madame Louise Millette, établissant les modalités relatives à la participation de la Ville aux travaux de recherche en eau potable effectués par l'École Polytechnique de Montréal, dans le cadre de la Chaire Industrielle Conseil de Recherches en Sciences Naturelles et Génie du Canada en eau potable, pour une période de cinq ans, débutant en juillet 2015 et se terminant en septembre 2020.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1152675004  
80.01 (20.08)

---

#### CM16 0018

**Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Outdoor Outfits inc., pour la fourniture de pantalons de différents modèles, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14500 (7 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, avec une option de prolongation de vingt-quatre mois, pour la fourniture de pantalons de différents modèles pour le personnel du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Outdoor Outfits inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14500 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1156135010  
80.01 (20.09)

---

**CM16 0019**

**Conclure une entente cadre d'une durée de 36 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, avec Linde Canada ltée, pour la fourniture de gants de travail - Appel d'offres public 15-14651 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de gants de travail pour les employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Linde Canada ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14561 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1156133004  
80.01 (20.10)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0020**

**Accorder un contrat à Procova inc. pour la réalisation des travaux de réfection des systèmes de transport verticaux au 775, rue Gosford - Dépense totale de 3 007 286,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5789 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 007 286,10 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des systèmes de transport verticaux, dans l'immeuble situé au 775 rue Gosford (0002), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 660 291,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5789;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155367004  
80.01 (20.11)

---

#### **CM16 0021**

**Accorder un contrat à Construction J. Raymond inc. pour les travaux de réaménagement au 6150, avenue Royalmount, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 5 407 509,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5821 (16 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 407 509,67 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement au 6150, rue Royalmount, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction J. Raymond inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 674 797,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5821;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153456006  
80.01 (20.12)

---

#### **CM16 0022**

**Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire et de raccordement des drains à l'égout unitaire dans la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours - lot 2A de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 687 611,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329901 (16 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :



que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 687 611,24 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire et de raccordement des drains à l'égout unitaire dans la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours - lot 2A de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 448 611,24 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329901;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154139004  
80.01 (20.13)

---

### **CM16 0023**

**Accorder un contrat de gré à gré à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, pour une somme maximale de 483 725 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 483 725 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service (15 -16 376 023) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155138002  
80.01 (20.14)

---

### **CM16 0024**

**Accorder un contrat de gré à gré à l'École nationale d'administration publique pour maintenir les activités de formation existantes et pour bonifier l'offre de services, pour la période 2016-2017, pour une somme maximale de 897 025 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour maintenir les activités de formation et bonifier l'offre de services, pour une somme maximale de 897 025 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156750001  
80.01 (20.15)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 0025**

**Approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et The Royal Institution For The Advancement Of Learning/McGill University, aux fins de réaliser un projet pilote sur la sécurité des carrefours avec des arrêts toutes directions, pour une somme maximale de 200 000 \$, plus les taxes applicables (contrat de gré à gré)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel The Royal Institution for the Advancement of Learning/McGill University s'engage à fournir à la Ville les services requis pour réaliser un projet pilote sur la sécurité des carrefours avec des arrêts toutes directions, pour une somme maximale de 200 000 \$, plus les taxes applicables, conformément à son offre de service en date du 22 octobre 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Le chef de l'opposition officielle, M. Luc Ferrandez, dépose le document intitulé « Mandat de relevés et d'analyses de circulation - Avenue Laurier entre la rue De Brébeuf et l'avenue Papineau - Rapport final, novembre 2015 »

À 15 h 37, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

Adopté à l'unanimité.

1155090001  
80.01 (20.16)

---

#### **CM16 0026**

**Accorder un contrat de gré à gré à la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour le renouvellement du contrat d'entretien de la solution Employeur D-RH, pour la période du 3 février 2016 au 2 février 2019, pour une somme maximale de 697 278,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de gré à gré avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour le renouvellement du contrat d'entretien de la solution Employeur D-RH (CG09 0120), pour la période du 3 février 2016 au 2 février 2019, pour une somme maximale de 697 278,16 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service (contrat) en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015, et selon les termes et conditions y stipulés;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150554002  
80.01 (20.17)

---

#### **CM16 0027**

**Autoriser le renouvellement de l'entente-cadre avec Morneau Shepell pour une durée de 24 mois, pour les années 2017 et 2018, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel (CM13 0746), majorant ainsi le montant du contrat de 1 583 460,75 \$ à 2 954 440,63 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, le renouvellement de l'entente-cadre avec Morneau Shepell (CG13 0329) pour une durée de vingt-quatre mois, couvrant les années 2017 et 2018, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 1 370 979,88 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1154346002  
80.01 (20.18)

---

### CM16 0028

**Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une servitude réelle et perpétuelle de passage aux fins d'aménagement d'une piste cyclable sur une partie du lot 1 165 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré au plan M-35 Saint-Laurent, situé du côté est du boulevard Marcel-Laurin, entre l'avenue de Saint-Exupéry et la rue Poirier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant une partie du lot 1 165 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Marcel-Laurin, entre l'avenue de Saint-Exupéry et la rue Poirier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins d'aménagement d'une piste cyclable, le tout tel qu'identifié au plan d'expropriation M-35 Saint-Laurent (ARR) préparé le 23 octobre 2015, par M. Benoit Dermine, arpenteur-géomètre, sous le numéro 21168-1 de ses minutes 2923;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 100 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1154962005  
80.01 (20.19)

**CM16 0029**

**Accorder un contrat à RCI Environnement, div. WM Québec inc., pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour l'écocentre LaSalle, pour une période de 6 mois - Dépense totale de 309 433,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14968 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, RCI Environnement, div. WM Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 309 433,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14968 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167035001  
80.01 (20.20)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM16 0030**

**Accorder un contrat à Ondel inc. pour la fourniture et l'installation de 25 démarreurs de moteur moyenne tension pour le contrôle des groupes motopompes à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 645 254,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1918-AE-15 (12 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 25 démarreurs de moteur moyenne tension pour le contrôle des groupes motopompes à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 645 254,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1918-AE-15;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153334039  
80.01 (20.21)

---

**CM16 0031**

**Conclure deux ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, d'une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc. et CIMA+ S.E.N.C. pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes (projet 15-03) - Appel d'offres public 15-14713 (8 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée maximale de quarante-huit mois, pour la fourniture sur demande de services d'ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales, taxes incluses, inscrits en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14713 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

| Firme            | Somme maximale taxes incluses | Délai maximal | Contrat # |
|------------------|-------------------------------|---------------|-----------|
| SNC-Lavalin inc. | 2 536 870,26 \$               | 48 mois       | 1         |
| Cima+ S.E.N.C.   | 2 058 181,27 \$               | 48 mois       | 2         |

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1157000002  
80.01 (20.22)

---

**CM16 0032**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ au Gesù - Centre de créativité, en vue d'effectuer des études de faisabilité visant la requalification de l'église du Gesù (1200, rue De Bleury), immeuble patrimonial classé, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ au Gesù - Centre de créativité, en vue d'effectuer des études de faisabilité visant la requalification de l'église du Gesù, située au 1200, rue De Bleury, immeuble patrimonial classé, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal 2015-2016;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1150525002  
80.01 (20.23)

---

### **CM16 0033**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger - Dépense totale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14832 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 779 685,10 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du square Viger, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe de travail composée de NIPPAYSAGE inc., Provencher Roy associés architectes inc. et Nadeau Foresterie urbaine inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 305 413,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14832 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 16 h 18, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

1151701018  
80.01 (20.24)

---

**CM16 0034**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments dans les parcs-nature - Dépense totale de 1 808 760,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14831 (3 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 808 760,85 \$, taxes incluses, pour la réfection des bâtiments des parcs-nature, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Girard Côté Bérubé Dion architectes, Les Consultants MESC inc. et SDK et associés inc., seule équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 683 760,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14831 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1156316013  
80.01 (20.25)

**CM16 0035**

**Conclure une entente-cadre, d'une durée de 84 mois, avec Rock of Ages Canada inc. pour la fourniture de pavés de granit dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, pour une somme maximale de 1 596 004,25 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 15-14834 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de 84 mois, avec Rock of Ages inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour le préachat et la fourniture de pavés de granit requis pour le réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Berri et McGill, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 596 004,25 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14834;



2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150522002  
80.01 (20.26)

---

À 16 h 26,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de reprendre l'étude de l'article 7.04.

La proposition est agréée.

---

### CM16 0036

**Dépôt de l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Garder le cap sur l'ascension professionnelle des femmes aux postes de cadre à la Ville de Montréal » ainsi que les recommandations émises à cet effet**

La conseillère Manon Gauthier dépose l'avis produit par le Conseil des Montréalaises intitulé « *Garder le cap sur l'ascension professionnelle des femmes aux postes de cadre à la Ville de Montréal* », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

La conseillère Manon Gauthier souligne la présence au balcon des membres du Conseil des Montréalaises à savoir la présidente, Mme Cathy Wong, la vice-présidente, Mme Sharon Hackett, les trois membres Mesdames Aurélie Lebrun, Josiane Maheu et Mireille Paquet ainsi que de la coordonnatrice, Mme Guylaine Poirier.

07.04 1144233003

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**Article 80.01 (30.01)**

**Adopter le projet de Politique de stationnement et confier à la Commission sur le transport et les travaux publics le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues au projet de politique**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le projet de Politique de stationnement;
- 2 - de confier à la Commission sur le transport et les travaux publics le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues au projet de politique.

---

Un débat s'engage.

---

---

À 17 h 02, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 25 janvier 2016  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 25 janvier 2016 – 19 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :**

M. Peter McQueen.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Sterling Downey.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

| <u>Question de</u> | <u>À</u>         | <u>Objet</u>  |
|--------------------|------------------|---|
| M. Victor Matte    | M. Luc Ferrandez | Respect des engagements électoraux par les élus de Projet Montréal - Refus du projet de logements sociaux et communautaires au 2175, rue Saint-Patrick dans Point Saint-Charles par le Comité consultatif d'urbanisme |

Avant d'autoriser M. Matte à poser sa question complémentaire, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, lui rappelle que tous les élus municipaux font leur travail de bonne foi. Il l'informe que l'utilisation de certains mots, comme par exemple le mot « tromper », est antiparlementaire dans la salle du conseil. À cet effet, il invite le citoyen à se conformer à cette règle et lui demande de faire preuve de prudence dans le choix de mots utilisés.

| <u>Question de</u>  | <u>À</u>  | <u>Objet</u>  |
|---|---|---|
| M. Victor Matte   | (M. Craig Sauvé)  | Manque de volonté des élus de Projet Montréal pour la réalisation de ce projet  |
| M. Stéphane Lampron   | M. Denis Coderre<br>(M. Benoit Dorais)                        | Refus du projet du 2175, rue Saint-Patrick - Appui demandé pour aider à la relocalisation des organismes de la Maison Pointe Saint-Charles – Demande appui au maire Coderre pour la tenue d'une consultation publique par l'Office de consultation publique (OCPM) sur ledit projet en vertu de l'article 89.3 de la Charte de la Ville de Montréal   |
| M. Steven Laperrière  | Mme Monique Vallée<br>(M. Luc Ferrandez)                      | Article 42.16 de l'ordre du jour – Règlement d'emprunt pour améliorer la qualité des aînés versus l'amélioration de l'accessibilité universelle / Mesures prises par Projet Montréal pour intégrer l'accessibilité universelle dans tous les projets futurs   |
| M. Louis Langevin   | M. Denis Coderre<br>(M. Pierre Desrochers)                    | Volonté de conclure une entente avec les cols blancs pour le renouvellement de leur convention collective – prévoir le renouvellement des conventions collectives avant échéances   |
| M. Thomas Morin-Brault  | M. Denis Coderre<br>(Mme Anie Samson)                         | Mesures prises pour créer un contexte de dialogue entre les citoyens et la police pour éviter la violence lors des manifestations / Suggestions de tenir des séances de conseil extraordinaires pour entendre les doléances des citoyens et éviter le contexte de confrontation qui existe présentement   |
| M. Robert Edgar   | M. Denis Coderre<br>(Mme Anie Samson)<br>(M. Sylvain Ouellet) | Revoir les mesures de sécurité dans le transport ferroviaire aux abords des quartiers résidentiels – position de l'opposition officielle sur ce sujet   |
| Mme Sonja Susnjar   | Mme Manon Barbe   | Félicitations aux maires de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour leur prise de position contre le projet d'Énergie Est / Rectification des informations erronées parues dans le Messenger de LaSalle inhérentes au coût d'un référendum sur le projet Wanklyn pour ne pas discréditer le processus – Importance de demander cette correction pour éviter de désinformer tous les citoyens de l'arrondissement de LaSalle |
| M. Maxime Therrien  | M. Aref Salem<br>(M. Marvin Rotrand)                          | Suggestions pour améliorer le transport collectif – offrir la gratuité des transports à la STM en partenariat avec les entreprises – Efforts consentis de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec pour réaliser un tel objectif   |
| M. Martin Dion  | M. Denis Coderre<br>(M. Marvin Rotrand)<br>(M. Aref Salem)    | Échéancier pour le début des travaux d'accessibilité universelle à la station de métro Honoré-Beaugrand – Accessibilité universelle déficiente sur la ligne du train de l'Est - Échéancier pour les travaux   |
| M. Laurian Ionita   | M. Denis Coderre  | Déplore la gestion générale de la Ville, le manque de temps pour exprimer son opinion et le comportement des élus à son égard   |
| Le président du conseil fait expulser M. Ionita, ce dernier ayant troublé l'ordre de l'assemblée par la teneur de ses propos. |   |   |
| M. Bernard Saint-Jacques  | Mme Anie Samson<br>(Mme Monique Vallée)                       | Engagement de tenir un bilan public du plan d'action stratégique de profilage racial et social avant le dépôt du plan d'action 2016-2018 du Service de police de la Ville de Montréal   |

| <u>Question de</u>  | <u>À</u>        | <u>Objet</u>  |
|---------------------|-----------------|---|
| M. Henry Desbiolles | M. Lionel Perez | Réitère sa demande pour que le passage de la rue Rachel soit sécurisé |

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 19 h 54.

---

À 19 h 54, le conseil reprend ses travaux à l'article 80.01 (30.01).

---

#### **CM16 0037**

##### **Article 80.01 (30.01) – (Suite)**

**Adopter le projet de Politique de stationnement et confier à la Commission sur le transport et les travaux publics le mandat de tenir une consultation publique portant sur les orientations contenues au projet de politique**

---

Le débat se poursuit.

---

Adopté à l'unanimité.

1153455002  
80.01 (30.01)

---

#### **CM16 0038**

**Approuver l'imposition d'une réserve foncière, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, à l'intersection de la rue Saint-Antoine Ouest, sur une partie du lot 2 160 116 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver conformément à l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la décision du comité exécutif d'imposer une réserve foncière, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de terrain de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, à l'intersection de la rue Saint-Antoine, sur une partie du lot 2 160 116 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1152931002  
80.01 (30.02)

---

**CM16 0039**

**Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation, dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé et des projets de développement, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs, des équipements et des projets de développement, et lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 40 M\$ pour l'année 2016, conformément au budget d'investissements autorisé dans le cadre du PTI 2016-2018 par le conseil d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder, dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé et des projets de développement, à la réalisation des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs, des équipements et des projets de développement, et lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 40 M\$ pour l'année 2016, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération dans le cadre du PTI 2016-2018.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1156807001  
80.01 (30.03)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0040**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1155929002  
80.01 (42.01)

---

#### **CM16 0041**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1155929003  
80.01 (42.02)

---

#### **CM16 0042**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 600 000 \$ pour le financement de travaux d'installation de toilettes publiques autonettoyantes**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 600 000 \$ afin de financer les travaux d'installation de toilettes publiques autonettoyantes », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1155929005  
80.01 (42.03)

---

**CM16 0043**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières dans le secteur du centre-ville**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières dans le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153690004  
80.01 (42.04)

---

**CM16 0044**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 750 000 \$ pour financer le remplacement des instruments analytiques ayant atteint leur durée de vie utile et un emprunt de 300 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements désuets des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes des écocentres existants, un emprunt de 750 000 \$ pour financer le remplacement des instruments analytiques ayant atteint leur durée de vie utile et un emprunt de 300 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements désuets des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1156941003  
80.01 (42.05)

---



Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0045**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier dans le secteur centre-ville**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier dans le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153690001  
80.01 (42.06)

---

**CM16 0046**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage pour le secteur du centre-ville**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage pour le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1150032006  
80.01 (42.07)

---

**CM16 0047**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du conseil d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues dont l'aménagement et le réaménagement relèvent du conseil d'agglomération », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1151097011  
80.01 (42.08)

---

**CM16 0048**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 230 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 230 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et de reconstruction du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1153690006  
80.01 (42.09)

---

**CM16 0049**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour le financement des travaux de réfection d'un aqueduc principal dans le cadre du réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 580 000 \$ pour le financement des travaux de réfection d'un aqueduc principal dans le cadre du réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1151097014  
80.01 (42.10)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.11) à 80.01 (42.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM16 0050**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public situé au centre-ville afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public situé au centre-ville afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Alex Norris

1151097012  
80.01 (42.11)

---

**CM16 0051**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public du Quartier Chinois Phase II**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Chinois Phase II », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1155929004  
80.01 (42.12)

---

**CM16 0052**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1151103002  
80.01 (42.13)

---

**CM16 0053**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1155025002  
80.01 (42.14)

---

**CM16 0054**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement géométrique du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour le financement de travaux de réaménagement géométrique du réseau routier artériel dans le secteur du centre-ville », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1151097017  
80.01 (42.15)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.01) à 80.01 (45.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0055**

**Approbation du Règlement R-163 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 76 463 796 \$ pour financer la construction d'un édicule de métro et d'un corridor piétonnier pour raccorder le Centre universitaire de santé McGill au Pôle multimodal Vendôme**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-163 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de soixante-seize millions quatre cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-seize dollars (76 463 796 \$) pour financer la construction d'un édicule de métro et d'un corridor piétonnier pour raccorder le Centre universitaire de santé McGill au Pôle multimodal Vendôme, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Sylvain Ouellet dépose le plan « Lien piétonnier vers le métro Vendôme via le stationnement intérieur ».

Adopté à l'unanimité.

1150854049  
80.01 (45.01)

---

**CM16 0056**

**Approbation du Règlement R-162 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 54 522 892 \$ pour financer l'agrandissement du centre d'attachement Viau**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-162 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de cinquante-quatre millions cinq cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-douze dollars (54 522 892 \$) pour financer l'agrandissement du centre d'attachement Viau, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1150854048  
80.01 (45.02)

---

**CM16 0057**

**Approbation du Règlement R-123-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-123 autorisant un emprunt de 2 382 000 \$ pour financer trois projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 768 838,43 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-123-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-123 autorisant un emprunt de deux millions trois cent quatre-vingt-deux mille dollars (2 382 000 \$) pour financer trois (3) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de sept cent soixante-huit mille huit cent trente-huit dollars et quarante-trois cents (768 838,43 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Marvin Rotrand dépose le document intitulé « Fermeture de RE (décembre 2015) - détails des projets ».

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854047  
80.01 (45.03)

**CM16 0058**

**Approbation du Règlement R-115-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-115 autorisant un emprunt de 5 331 000 \$ pour financer cinq projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 1 572 141,60 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-115-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-115 autorisant un emprunt de cinq millions trois cent trente et un mille dollars (5 331 000 \$) pour financer cinq (5) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant d'un million cinq cent soixante-douze mille cent quarante et un dollars et soixante cents (1 572 141,60 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854046  
80.01 (45.04)

---

#### **CM16 0059**

**Approbation du Règlement R-107-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-107 autorisant un emprunt de 4 508 548 \$ pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 395 327,13 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-107-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-107 autorisant un emprunt d'un montant de quatre millions cinq cent huit mille cinq cent quarante-huit dollars (4 508 548 \$) pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de trois cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-sept dollars et treize cents (395 327,13 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854045  
80.01 (45.05)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 0060**

**Approbation du Règlement R-102-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-102 autorisant un emprunt de 1 178 000 \$ pour financer trois projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 133 364,90 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers



que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-102-1 modifiant le Règlement R-102 autorisant un emprunt de un million cent soixante-dix-huit mille dollars (1 178 000 \$) pour financer trois (3) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent trente-trois mille trois cent soixante-quatre dollars et quatre-vingt-dix cents (133 364,90 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Craig Sauvé

de reporter l'étude des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) à la prochaine assemblée du conseil, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

---

Un débat restreint s'engage.

---

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de report des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10).

Le président met aux voix la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 14

Contre : 44

Le président du conseil déclare la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé rejetée à la majorité des voix.

---

Un débat s'engage.

---

Le président met aux voix les articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) et les déclarent adoptés à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854044  
80.01 (45.06)

---

**CM16 0061**

**Approbation du Règlement R-095-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-095 autorisant un emprunt de 775 000 \$ pour financer deux projets en immobilisation pour le réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 159 862,29 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-095-1 modifiant le Règlement R-095 autorisant un emprunt de sept cent soixante-quinze mille dollars (775 000 \$) pour financer deux (2) projets en immobilisation pour le réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent cinquante neuf mille huit cent soixante-deux dollars et vingt-neuf cents (159 862,29 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Craig Sauvé

de reporter l'étude des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) à la prochaine assemblée du conseil, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

---

Un débat restreint s'engage.

---

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de report des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10).

Le président met aux voix la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 14

Contre : 44

Le président du conseil déclare la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé rejetée à la majorité des voix.

---

Un débat s'engage.

---

Le président du conseil met aux voix les articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) et les déclarent adoptés à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854043  
80.01 (45.07)

---

## CM16 0062

**Approbation du Règlement R-094-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-094 autorisant un emprunt de 3 445 000 \$ pour financer trois projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 249 253,14 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-094-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-094 autorisant un emprunt pour un montant de trois millions quatre cent quarante-cinq mille dollars (3 445 000 \$) pour financer trois (3) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de deux cent quarante-neuf mille deux cent cinquante-trois dollars et quatorze cents (249 253,14 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Craig Sauvé

de reporter l'étude des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) à la prochaine assemblée du conseil, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

---

Un débat restreint s'engage.

---

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de report des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10).

Le président met aux voix la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 14

Contre : 44

Le président du conseil déclare la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé rejetée à la majorité des voix.

---

Un débat s'engage.

---

Le président du conseil met aux voix les articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) et les déclare adoptés à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854042  
80.01 (45.08)

---

#### CM16 0063

**Approbation du Règlement R-088-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-088 autorisant un emprunt de 3 307 069 \$ pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 295 413,23 \$ provenant du solde disponible des règlements fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-088-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-088 autorisant un emprunt de trois millions trois cent sept mille soixante-neuf dollars (3 307 069 \$) pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent treize dollars et vingt-trois cents (295 413,23 \$) provenant du solde disponible des règlements fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Craig Sauvé

de reporter l'étude des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) à la prochaine assemblée du conseil, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

---

Un débat restreint s'engage.

---

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de report des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10).

Le président met aux voix la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 14

Contre : 44

Le président du conseil déclare la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé rejetée à la majorité des voix.

---

Un débat s'engage.

---

Le président du conseil met aux voix les articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) et les déclare adoptés à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854041  
80.01 (45.09)

---

#### **CM16 0064**

**Approbation du Règlement R-085-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-085 autorisant un emprunt de 2 315 000 \$ pour financer trois projets en immobilisations pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 143 175,73 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-085-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-085 autorisant un emprunt de deux millions trois cent quinze mille dollars (2 315 000 \$) pour financer trois (3) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent quarante-trois mille cent soixante-quinze dollars et soixante-treize cents (143 175,73 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Craig Sauvé

de reporter l'étude des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) à la prochaine assemblée du conseil, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

---

Un débat restreint s'engage.

---

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de report des articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10).

Le président met aux voix la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 14

Contre : 44

Le président du conseil déclare la proposition de report des conseillers Thuillier et Sauvé rejetée à la majorité des voix.

---

Un débat s'engage.

---

Le président du conseil met aux voix les articles 80.01 (45.06) à 80.01 (45.10) et les déclare adoptés à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854040  
80.01 (45.10)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.11) à 80.01 (45.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0065**

**Approbation du Règlement R-084-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-084 autorisant un emprunt de 2 095 200 \$ pour financer six projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 336 146,20 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-084-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-084 autorisant un emprunt de deux millions quatre-vingt-quinze mille deux cent dollars (2 095 200 \$) pour financer six (6) projets en immobilisation pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de trois cent trente-six mille cent quarante-six dollars et vingt cents (336 146,20 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854039  
80.01 (45.11)

---

**CM16 0066**

**Approbation du Règlement R-082-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-082 autorisant un emprunt de 2 185 650 \$ pour financer l'ajout d'une voie ferrée et de vérins au centre d'entretien du matériel roulant du réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 147 469,16 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-082-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-082 autorisant un emprunt de deux millions cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante dollars (2 185 650 \$) pour financer l'ajout d'une voie ferrée et de vérins au centre d'entretien du matériel roulant du réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent quarante-sept mille quatre cent soixante-neuf dollars et seize cents (147 469,16 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854038  
80.01 (45.12)

---

**CM16 0067**

**Approbation du Règlement R-080-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-080, tel que modifié par le Règlement R-080-1, autorisant un emprunt de 7 860 500 \$ pour financer cinq projets en immobilisation, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de 724 743,30 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-080-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-080, tel que modifié par le Règlement R-080-1, autorisant un emprunt de sept millions huit cent soixante mille cinq cents dollars (7 860 500 \$) pour financer cinq (5) projets en immobilisation, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de sept cent vingt-quatre mille sept cent quarante-trois dollars et trente cents (724 743,30 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854037  
80.01 (45.13)

---

**CM16 0068**

**Approbation du Règlement R-075-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-075 autorisant un emprunt de 693 000 \$ pour financer l'acquisition d'équipements pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 6 262,58 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-075-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-075 autorisant un emprunt de six cent quatre-vingt-treize mille dollars (693 000 \$) pour financer l'acquisition d'équipements pour le réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de six mille deux cent soixante-deux dollars et cinquante-huit cents (6 262,58 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854036  
80.01 (45.14)

---



**CM16 0069**

**Approbation du Règlement R-070-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-070 autorisant un emprunt de 2 492 000 \$ pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 259 454,09 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-070-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-070 autorisant un emprunt de deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille dollars (2 492 000 \$) pour financer l'acquisition de véhicules de service, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de deux cent cinquante neuf mille quatre cent cinquante-quatre dollars et neuf cents (259 454,09 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854035  
80.01 (45.15)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.16) à 80.01 (45.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0070**

**Approbation du Règlement R-069-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-069 autorisant un emprunt de 540 250 \$ pour financer l'acquisition et la mise aux normes des systèmes de dépoussiérage de divers bâtiments du Réseau des autobus**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-069-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-069 autorisant un emprunt de cinq cent quarante mille deux cent cinquante dollars (540 250 \$) pour financer l'acquisition et la mise aux normes des systèmes de dépoussiérage dans divers bâtiments du réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de cent trente-huit mille trois cent dollars et quarante-trois cents (138 300,43 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1150854034  
80.01 (45.16)

---

#### **CM16 0071**

**Approbation du Règlement R-065-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-065 autorisant un emprunt de 5 245 000 \$ pour financer divers projets en immobilisation pour des bâtiments de la direction exécutive-réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de 948 369,45 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-065-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-065 autorisant un emprunt de cinq millions deux cent quarante-cinq mille dollars (5 245 000 \$) pour financer divers projets en immobilisation pour des bâtiments de la direction exécutive-réseau du métro, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt, mais d'y affecter un montant de neuf cent quarante-huit mille trois cent soixante-neuf dollars et quarante-cinq cents (948 369,45 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854033  
80.01 (45.17)

---

#### **CM16 0072**

**Approbation du Règlement R-161 de la Société de transport de Montréal autorisant l'utilisation d'un montant de 1 299 677,16 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-161 de la Société de transport de Montréal autorisant l'utilisation d'un montant de un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-dix-sept dollars et seize cents (1 299 677,16 \$) provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854032  
80.01 (45.18)

---

#### **CM16 0073**

**Approbation du Règlement R-125-1 de la Société de la transport de Montréal modifiant le Règlement R-125 autorisant un emprunt de 16 780 414 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'un système de refroidissement du groupe motopropulseur à ventilateurs électriques et pour un ajout à la programmation optimisée de la transmission pour autobus urbains, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 3 200 000 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-125-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-125 autorisant un emprunt de seize millions sept cent quatre-vingt mille quatre cent quatorze dollars (16 780 414 \$) pour financer l'acquisition et l'installation d'un système de refroidissement du groupe motopropulseur à ventilateurs électriques et pour un ajout à la programmation optimisée de la transmission pour autobus urbains, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à trois millions deux cent mille dollars (3 200 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854031  
80.01 (45.19)

---

#### **CM16 0074**

**Approbation du Règlement R-060-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-060, tel que modifié par le Règlement R-060-1 autorisant un emprunt de 1 656 834 \$ pour le financement de divers projets en immobilisation visant le réseau du métro, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 800 000 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-060-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-060, tel que modifié par le Règlement R-060-1 autorisant un emprunt de un million six cent cinquante-six mille huit cent trente-quatre dollars (1 656 834 \$) pour le financement de divers projets en immobilisation visant le réseau du métro, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à huit cent mille dollars (800 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854030  
80.01 (45.20)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.21) à 80.01 (45.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 0075**

**Approbation du Règlement R-111-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-111 autorisant un emprunt de 3 262 000 \$ pour financer le projet de maintien des systèmes informatiques critiques et pour l'implantation d'un système d'aide à la gestion des employés, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 2 920 000 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-111-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-111 autorisant un emprunt de trois millions deux soixante-deux mille dollars (3 262 000 \$) pour financer le projet de maintien des systèmes informatiques critiques et pour l'implantation d'un système d'aide à la gestion des employés, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à deux millions neuf cent vingt mille dollars (2 920 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854029  
80.01 (45.21)

---

**CM16 0076**

**Approbation du Règlement R-110-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-110 autorisant un emprunt de 12 480 764 \$ pour financer l'acquisition de matériel informatique, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 12 025 000 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-110-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-110 autorisant un emprunt de douze millions quatre cent quatre-vingt mille sept cent soixante-quatre dollars (12 480 764 \$) pour financer l'acquisition de matériel informatique, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à douze millions vingt-cinq mille dollars (12 025 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) .

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854028  
80.01 (45.22)

---

**CM16 0077**

**Approbation du Règlement R-077-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-077, tel que modifié par le Règlement R-077-1, autorisant un emprunt de 4 589 748 \$ pour financer des projets informatiques reliés à l'amélioration de la performance afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 3 740 000 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-077-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-077, tel que modifié par le Règlement R-077-1, autorisant un emprunt de quatre millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quarante-huit dollars (4 589 748 \$) pour financer des projets informatiques reliés à l'amélioration de la performance, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à trois millions sept cent quarante mille dollars (3 740 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854027  
80.01 (45.23)

---

**CM16 0078**

**Approbation du Règlement R-056-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-056 autorisant un emprunt de 3 146 000 \$ pour l'achat de véhicules de service, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 350 000 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-056-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-056 autorisant un emprunt de trois millions cent quarante-six mille dollars (3 146 000 \$) pour l'achat de véhicules de service, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854026  
80.01 (45.24)

---

**CM16 0079**

**Approbation du Règlement R-047-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-047, tel que modifié par le Règlement R-047-1, autorisant un emprunt de 936 000 \$ pour le financement de divers projets en immobilisation, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 400 000 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-047-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-047, tel que modifié par le règlement R-047-1, autorisant un emprunt de neuf cent trente-six mille dollars (936 000 \$) pour le financement de divers projets en immobilisation, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à quatre cent mille dollars (400 000 \$) le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854025  
80.01 (45.25)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.26) à 80.01 (45.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0080**

**Approbation du Règlement R-045-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-045 autorisant un emprunt de 34 463 000 \$ pour le financement des dépenses nécessaires au réaménagement des voitures de métro MR-73, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 30 666 000 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-045-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-045 autorisant un emprunt de trente-quatre millions quatre cent soixante-trois mille dollars (34 463 000 \$) pour le financement des dépenses nécessaires au réaménagement des voitures de métro MR-73, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à trente millions six cent soixante-six mille dollars (30 666 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854024  
80.01 (45.26)

---

**CM16 0081**

**Approbation du Règlement R-021-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement CA-52, tel que modifié par les Règlements CA-52-1, CA-52-2, CA-52-3 et R-021, autorisant un emprunt de 8 970 000 \$ pour le financement du programme de remplacement et de remise à neuf de certains équipements fixes du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 8 512 000 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-021-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement CA-52, tel que modifié par les règlements CA-52-1, CA-52-2, CA-52-3 et R-021, autorisant un emprunt de huit millions neuf cent soixante-dix mille dollars (8 970 000 \$) pour le financement du programme de remplacement et de remise à neuf de certains équipements fixes du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à huit millions cinq cent douze mille dollars (8 512 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854023  
80.01 (45.27)

---

#### **CM16 0082**

**Approbation du Règlement R-012-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement CA-109, tel que modifié par les règlements CA-109-1 et R-012, autorisant un emprunt de 30 656 000 \$ pour le financement de diverses dépenses du programme de rénovation des équipements fixes du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 26 258 003 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-012-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement CA-109, tel que modifié par les règlements CA-109-1 et R-012, autorisant un emprunt de trente millions six cent cinquante-six mille dollars (30 656 000 \$) pour le financement de diverses dépenses du programme de rénovation des équipements fixes du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à vingt-six millions deux cent cinquante-huit mille trois dollars (26 258 003 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854022  
80.01 (45.28)

---

#### **CM16 0083**

**Approbation du Règlement R-093-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-093 autorisant un emprunt de 2 081 700 \$ pour financer l'acquisition ou la fabrication d'outils pour les autobus à plancher surbaissé, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 660 000 \$ et de transférer une somme de 17 008,55 \$ au solde disponible des règlements d'emprunt fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :



que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-093-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-093 autorisant un emprunt de deux millions quatre-vingt-un mille sept cents dollars (2 081 700 \$) pour financer l'acquisition ou la fabrication d'outils pour les autobus à plancher surbaissé, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à un million six cent soixante mille dollars (1 660 000 \$) et de transférer une somme de dix-sept mille huit cents et cinquante-cinq cents (17 008,55 \$) au solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854021  
80.01 (45.29)

---

#### CM16 0084

**Approbation du Règlement R-071-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-071 autorisant un emprunt de 2 737 000 \$ pour financer l'acquisition de matériel roulant, de machinerie et d'équipement pour le réseau du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 600 000 \$ et de transférer une somme de 689 710,73 \$ au solde disponible des règlements d'emprunt fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-071-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-071 autorisant un emprunt de deux millions sept cent trente-sept mille dollars (2 737 000 \$) pour financer l'acquisition de matériel roulant, de machinerie et d'équipement pour le réseau du métro, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à un million six cent mille dollars (1 600 000 \$) et de transférer une somme de six cent quatre-vingt-neuf mille sept cent dix dollars et soixante-treize cents (689 710,73 \$) au solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854020  
80.01 (45.30)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.31) et 80.01 (45.32) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0085**

**Approbation du Règlement R-048-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-048 autorisant un emprunt de 1 729 000 \$ pour le financement des dépenses nécessaires à la réalisation de certains travaux urgents au Complexe St-Denis et à l'atelier Crémazie, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 800 000 \$ et de transférer une somme de 5 237,15 \$ au solde disponible des règlements d'emprunt fermés**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-048-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-048 autorisant un emprunt de un million sept cent vingt-neuf mille dollars (1 729 000 \$) pour le financement des dépenses nécessaires à la réalisation de certains travaux urgents au Complexe St-Denis et à l'atelier Crémazie, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à huit cent mille dollars (800 000 \$) et de transférer une somme de cinq mille deux cent trente-sept dollars et quinze cents (5 237,15 \$) au solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1150854019  
80.01 (45.31)

---

**CM16 0086**

**Approbation de la modification du PTI 2016-2018 de la Société de transport de Montréal et approbation du Règlement R-160 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 8 380 269 \$ pour financer le programme de réfection des équipements pétroliers et d'huiles usées**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la modification du PTI 2016-2018 et d'approuver le Règlement R-160 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de huit millions trois cent quatre-vingt mille deux cent soixante-neuf dollars (8 380 269 \$) pour financer le programme de réfection des équipements pétroliers et d'huiles usées, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1150854018  
80.01 (45.32)

---

**CM16 0087**

**Nomination de monsieur François William Croteau, maire d'arrondissement, à titre de représentant élu de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au conseil d'administration du pôle Centre-Est de PME MTL, nouvel organisme de développement local et régional**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Monsieur François William Croteau, maire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, à titre de représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration du pôle Centre-Est de « PME MTL », nouvel organisme de développement local et régional, en remplacement de Madame Érika Duchesne.

Adopté à l'unanimité.

1150284015  
80.01 (51.01)

---

**CM16 0088**

**Nomination de madame Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île, nouvel organisme de développement local et régional**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.

Adopté à l'unanimité.

1154860018  
80.01 (51.02)

---

**CM16 0089**

**Nominations au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal :

- madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente
- monsieur Philippe Baylaucq, à titre de deuxième vice-président.

Adopté à l'unanimité.

1156369010  
80.01 (51.03)

---

#### **CM16 0090**

##### **Nommer M. Joseph Nammour, membre indépendant du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, en remplacement de Mme Marie-Josée Marsan, et le désigner comme vice-président**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer M. Joseph Nammour, à titre de membre indépendant du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal en remplacement de Mme Marie-Josée Marsan;
- 2- de désigner M. Joseph Nammour à titre de vice-président de ce comité.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1161711001  
80.01 (51.04)

---

#### **CM16 0091**

##### **Désignation du président d'assemblée du conseil d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner monsieur Benoit Dorais à titre de président de l'assemblée du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.05)

---

#### **CM16 0092**

##### **Nomination à la Communauté métropolitaine de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner monsieur Harout Chitilian à titre de membre de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.06)

---

#### **Article 80.01 (50.07)**

##### **Nomination à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de retirer l'article 80.01 (51.07) conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0093**

**Accorder un contrat de services professionnels à Rayside Labossière inc. pour la réalisation d'une démarche de planification participative dans le cadre de l'élaboration du plan directeur du parc La Fontaine, pour une somme maximale de 135 593,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14747 (3 soum. - 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2362;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Rayside Labossière inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une démarche de planification participative dans le cadre de l'élaboration du plan directeur du parc La Fontaine, pour une somme maximale de 135 593,34 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14747 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.01 1151701020

---

**CM16 0094**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'Université d'Ottawa pour la supervision des travaux de recherche et d'évaluation du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention du crime, pour une somme maximale de 124 082,48 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2360;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'Université d'Ottawa s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser la supervision des travaux de recherche et d'évaluation du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », soit alimenter le Réseau Municipal en Prévention de la Criminalité sur les données probantes reconnues internationalement; organiser et réaliser le processus d'évaluation en partenariat avec les acteurs municipaux du Réseau; et superviser l'équipe d'assistants de recherche dans la production de documents synthèse et d'outils reliés à ces tâches dans le but d'améliorer les stratégies de réduction de la criminalité et la prévention de la victimisation, pour une somme maximale de 124 082, 48 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1157065003

---

#### **CM16 0095**

**Accorder un contrat à Groupe Rousseau Lefebvre inc. pour les services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du réaménagement du Jardin aquatique au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 300 176,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14697 (3 soum. - 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2363;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Groupe Rousseau Lefebvre inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux du réaménagement du Jardin aquatique au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 300 176,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14697 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.03 1155967002

---

#### **CM16 0096**

**Accorder un soutien financier de 120 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour permettre au Service de référence d'offrir des services de recherche de logements pour les réfugiés syriens / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention actuelle à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0042;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour permettre au Service de référence de l'OMHM d'offrir des services de recherche de logements pour les réfugiés syriens;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et cet organisme et établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1150498005

---

**CM16 0097**

**Accorder un contrat de services professionnels à Expertise Sports Design LG inc. pour des services en architecture de paysage dans le cadre de la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14803 - (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0026;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule équipe soumissionnaire Expertise Sports Design LG inc., Cosigma structure inc., et Induktion groupe conseil, équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture de paysage pour la réfection des terrains de balle de Montréal, pour une somme maximale de 244 307,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.05 1156316016

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0098**

**Accorder un soutien financier total de 105 000 \$, soit 35 000 \$ par année, à Vélo Québec Association pour 2016, 2017 et 2018 afin de soutenir les activités d'animation, de promotion et de développement du vélo pour les Montréalais pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2018 / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0029;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers



Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier total de 105 000 \$, taxes applicables incluses, soit 35 000 \$ annuellement, à Vélo Québec Association afin de soutenir ses activités d'animation, de promotion et de développement du vélo offertes aux Montréalais, pour les années 2016, 2017 et 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1151658006

---

#### **CM16 0099**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme sans but lucratif Le Grand Costumier, à titre gratuit, pour une période de 9 ans, débutant le 1<sup>er</sup> mars 2016, un espace à bureaux, d'une superficie de 2 262,64 mètres carrés, pour un atelier de couture et d'entreposage de costumes et d'accessoires, situé à l'annexe de l'Édifice Gaston Miron, sis au 2207, rue Montcalm - Montant total de la subvention immobilière de 2 082 195 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0035;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue, à titre gratuit, à Le Grand Costumier, aux fins d'atelier de couture et d'entreposage de costumes et d'accessoires pour le milieu télévisuel, théâtral, et cinématographique local et les productions internationales réalisées à Montréal, un espace à bureau d'une superficie d'environ 2 262,64 mètres carrés, à l'annexe de l'édifice Gaston Miron (bloc B), situé au 2207, rue Montcalm, pour une période de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.07 1155323011

---

#### **CM16 0100**

**Accorder un soutien financier de 645 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde, les 9, 10, 16 et 17 juillet 2016 au parc Jean-Drapeau - Mandater le Service de la culture pour le suivi du dossier**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0036;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 645 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde en 2016;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.08 1150679026

---

#### **CM16 0101**

**Approuver un projet de protocole de soutien technique entre la Ville et Le Festival Montréal en Lumière inc. pour la tenue de l'édition 2016 de l'événement Montréal en lumière, qui se tiendra du 18 février au 5 mars 2016 - Montant estimé à 365 000 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0038;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un protocole d'entente de soutien technique pour un montant estimé à 365 000 \$ entre la Ville et Le Festival Montréal en Lumière inc., afin d'assurer le soutien technique pour la tenue de cet événement qui aura lieu du 18 février au 5 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1151508003

---

#### **CM16 0102**

**Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$ entre la Ville et United Irish Societies of Montreal inc. pour la présentation du défilé de la Saint-Patrick, pour les années 2016, 2017 et 2018**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0039;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente avec *United Irish Societies of Montreal inc.*, accordant un soutien financier annuel de 30 000 \$ ainsi qu'un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Saint-Patrick, pour les années 2016, 2017 et 2018;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.10 1150679025

À 21 h 59, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 26 janvier 2016, à 9 h 30.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 25 janvier 2016  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 26 janvier 2016 – 9 h 30  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

M. Sterling Downey et M. Peter McQueen.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :**

M. Jeremy Searle.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur g n ral  
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d clare la s ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

**1 - P riode de questions du public**

Le pr sident du conseil appelle le point « P riode de questions du public ».

| <u>Question de</u>  | <u> </u>         | <u>Objet</u>   |
|---------------------|------------------|--|
| M. Guillaume Girard | M. Denis Coderre | Position de la Ville de Montr al de supporter la d cision de la Communaut  m ropolitaine de Montr al (CMM) de ne pas appuyer le projet d' nergie Est toujours maintenue dans l'int gralit    la suite de la rencontre avec le premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau – Discussion sur le projet d'inversion de la canalisation 9B – Pipelines Enbridge inc. |

| <u>Question de</u>   | <u>À</u>                                 | <u>Objet</u>  |
|--|--|---|
| M. Robert Edgar  | Mme Anie Samson                          | Manifestation contre l'austérité du 18 décembre 2015 – Mesures prises depuis pour éviter les confrontations entre les agents d'infiltration et les manifestants – Revoir les méthodes du Service de police pour ne pas brimer la démocratie et éviter tout dérapage |
| Mme Sandra Corderro  | M. Denis Coderre<br>(M. Luc Ferrandez)   | Position de la Ville de Montréal de toujours supporter la décision de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de ne pas appuyer le projet d'Énergie Est - Demande l'appui de l'opposition officielle pour faire échec à ce projet                            |
| Le président du conseil rappelle aux membres l'importance de ne pas utiliser de mots antiparlementaire dans la salle du conseil et de ne pas les colporter non plus. |  |   |
| Mme Stéphanie Salagan  | M. Denis Coderre                         | Félicite le maire Coderre pour sa position contre le projet d'Énergie Est et salue cette décision qui sera bénéfique pour le futur – Volonté de M. Trudeau à collaborer avec le Québec dans ce dossier  |
| M. Jean Léger  | M. Denis Coderre                         | Le gouvernement fédéral a-t-il fait pression pour que la Ville de Montréal revoie sa position en faveur du projet d'Énergie Est - Félicite le maire pour sa position dans ce dossier  |
| M. Laurian Ionita  | M. Denis Coderre<br>(M. Francesco Miele) | Déplore l'attitude des membres du conseil à son égard lors de la période de questions des citoyens d'hier soir  |
| M. Xavier Gillet   | M. Denis Coderre                         | Félicite le maire pour sa position contre le projet d'Énergie Est et salue cette décision – déplore la position en faveur des pipelines Enbridge qui représentent les mêmes risques que le projet d'Énergie Est   |

---

À 10 h 05

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyens jusqu'à épuisement de la liste de citoyens inscrits, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

|                   |                  |  |
|-------------------|------------------|--|
| M. Xavier Gillet  | M. Denis Coderre | Souhaite la même position contre les lignes des pipelines 9 et 20 qui seront aussi néfastes pour l'environnement que le projet d'Énergie Est   |
| Mme Monique Hains | M. Denis Coderre | Appui des maires de toutes les villes canadiennes en faveur de l'utilisation de l'équivalent d'un plan Marshall pour la création d'emplois afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles – Assurer la création d'emplois dans le cadre de la transition énergétique                          |
| Mme Sonja Susnjar | Mme Manon Barbe  | Rectification des informations erronées parues dans le Messenger de LaSalle en lien avec le coût d'un référendum sur le projet Wanklyn pour ne pas discréditer le processus – Plainte contre le journal Messenger de LaSalle pour absence d'un journaliste aux séances du conseil d'arrondissement |

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 15.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u>   | <u>À</u>  | <u>Objet</u>   |
|----------------------|---|--|
| M. Luc Ferrandez     | M. Denis Coderre  | Identification du responsable de la surveillance des travaux qui ont mené à la fragilisation de la bâtisse du Mont Stephen Club (la Ville de Montréal ou le ministère de la Culture) – Mise en cause du Plan quinquennal de réduction de la main-d'œuvre (PQMO) et des coupures budgétaires relatives à la protection des bâtiments patrimoniaux |
| Mme Émilie Thuillier | M. Denis Coderre<br>(M. Aref Salem)<br>(M. Russell Copeman) | Mesures concrètes à prendre pour réduire la dépendance des Montréalais aux énergies fossiles et l'émission de gaz à effet de serre - améliorer le transport collectif et ne pas appuyer les projets de Pierrefonds Ouest, de prolonger l'autoroute 19 et la construction du méga centre 15/40 pour atteindre cet objectif                        |
| M. Benoit Dorais     | M. Denis Coderre  | Engagement à défendre les revendications des organismes communautaires pour la lutte à la pauvreté auprès du gouvernement du Québec pour assurer le financement des services et réduire l'itinérance – réitérer l'appui aux refuges, aux organismes communautaires et aux centres de jour par des actions concrètes                              |

À 10 h 31,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

---

|                      |                  |   |
|----------------------|------------------|---|
| Mme Justine McIntyre | M. Denis Coderre | Être à l'écoute des citoyens et des autres villes afin d'élaborer des mesures concrètes qui mèneront à un virage vert et réduiront la dépendance au pétrole |
|----------------------|------------------|---|

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 38.

À 10 h 39, le conseil reprend ses travaux.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

La conseillère Anne-Marie Sigouin soulève une question de privilège en relation avec les propos tenus à la séance du conseil de la veille, lors de la période de questions du public en regard du 2175, rue Saint-Patrick, dans Pointe Saint-Charles, où il a été affirmé que Projet Montréal contrôlait les décisions prises par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), faisant probablement référence au fait que c'est elle-même qui préside le CCU.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, invoque une question de règlement afin de préciser que la question de privilège doit permettre au conseiller de dire en quoi il a été atteint dans ses privilèges, mais ne doit en aucun cas permettre de refaire le débat sur la question.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, se rend aux arguments du leader de la majorité et invite la conseillère à exposer aux membres en quoi ses privilèges d'élue ont été atteints.

La conseillère Sigouin rétorque que quelqu'un aurait fait allusion au fait qu'elle aurait dirigé les avis émis par le CCU.

Le leader de la majorité intervient et affirme qu'en aucun cas la conseillère n'a été interpellée directement.

La leader de l'opposition officielle indique qu'à titre de présidente du CCU, il est légitime que la conseillère Sigouin se soit sentie visée.

Le chef de l'opposition officielle, en complément d'information, affirme avoir entendu le conseiller Dorais déclarer que les élus de Projet Montréal auraient voté à plusieurs reprises contre le CCU et appui la question de privilège invoquée.

Le président du conseil invite à nouveau la conseillère Sigouin à prendre la parole.

La conseillère Sigouin précise que le CCU est composé de neuf membres, dont quatre à sept siègent à chaque session, que trois avis, dont deux reports et un favorable, ont été émis et qu'elle n'a pas cherché à diriger l'un ou l'autre de ces avis.

Le conseiller Dorais intervient et déplore l'amalgame qui est fait entre la question de privilège de la conseillère Sigouin et son intervention. Il affirme que ce n'est pas lui qui a fait une telle affirmation à son égard. Le président du conseil invite tous les élus à la reprise des travaux en toute sérénité.

---

### CM16 0103

**Accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à Printemps numérique pour la réalisation de la programmation 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0041;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à Printemps numérique pour la préparation et la tenue de l'événement « Printemps numérique » du 21 mars au 21 juin 2016, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1150191009

---

#### **CM16 0104**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour la reconstruction de l'intersection des boulevards Bourget et des Sciences, dans l'arrondissement d'Anjou, pour une somme maximale de 790 074,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2015-07 (11 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0118;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux relatif à la reconstruction de l'intersection des boulevards Bourget et des Sciences, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 790 074,97 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-07;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.12 1150790008

---

#### **CM16 0105**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$, non taxable, à l'Université Laval afin de participer à la deuxième phase de la chaire de recherche industrielle du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur l'interaction Charge lourde / Climat / Chaussées (i3C), d'une durée de 5 ans / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0129;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$, non taxable, à l'Université Laval afin de participer à la phase II de la Chaire de recherche industrielle du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur l'interaction Charge lourde / Climat / Chaussée (i3C) d'une durée de 5 ans;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer la convention pour et au nom de la Ville;



4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.13 1156999011

---

#### **CM16 0106**

**Accorder un soutien financier à l'OBNL Congrès Metropolis 2017 pour l'organisation du congrès de l'association Metropolis en 2017 / Autoriser un virement budgétaire non-récurrent de 1,5 millions \$ pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0132;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à l'OBNL Congrès Metropolis 2017, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, afin d'organiser le congrès de l'association Metropolis en 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.14 1157044003

---

#### **CM16 0107**

**Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et Patrick Coutu (CM15 0325) en faveur de 9331-9168 Québec inc. pour l'ensemble de l'entente, selon les mêmes conditions, dans le cadre de la fabrication et de l'installation de l'œuvre qui sera intégrée au Stade de soccer de Montréal au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0134;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de cession du contrat accordé à Patrick Coutu (CM15 0325) en faveur de 9331-9168 Québec inc., selon les mêmes conditions, dans le cadre de la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art qui sera intégré au Stade de soccer de Montréal au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM).

Adopté à l'unanimité.

20.15 1150230006

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 0108**

**Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la construction des travaux d'aqueduc dans le cadre du projet résidentiel L'Estuaire**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2373;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la construction des travaux d'aqueduc dans le cadre du projet résidentiel L'Estuaire, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1152726036

---

#### **CM16 0109**

**Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère de la Famille dans le cadre de son Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2015-2016 / Autoriser, à cet effet, la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé à déposer pour et au nom de la Ville de Montréal une demande de soutien financier pour la mise à jour du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE.15 2375;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère de la Famille, dans le cadre de son Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2015-2016;
- 2 - d'autoriser, à cet effet, la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé à déposer pour et au nom de la Ville de Montréal une demande d'aide pour le projet de mise à jour du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1150706011

---

#### **CM16 0110**

**Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2016 - Dépense totale de 424 217,97 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2015 par sa résolution CE15 2376;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2016;
- 2 - d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2016 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 424 217,97 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1154784017

---

#### **CM16 0111**

**Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de La Pointe-aux-Prairies, pour le compte de la compagnie Les Entrepôts Gariépy inc.**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0044;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ.,c. Q-2), en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de La Pointe-aux-Prairies dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour le compte de Les Entrepôts Gariépy inc.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1154820006

---

**CM16 0112**

**Offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2016**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0046;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité du service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1154631013

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0113**

**Offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de prendre en charge certaines étapes de l'installation et du branchement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire, dans le cadre de la stratégie d'électrification des transports de la Ville**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0047;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de prendre en charge certaines étapes de l'installation et du branchement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire, dans le cadre de la stratégie d'électrification des transports de la Ville

---

Un débat s'engage.

---

À 11 h 03, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Valérie Plante.

La vice-présidente du conseil enjoint l'assemblée à faire preuve de respect lors des interventions.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1150335006

---

#### **CM16 0114**

**Offrir aux conseils arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la fourniture de services 311 les soirs, les fins de semaine et les jours fériés et de mettre fin à l'entente de services actuellement en vigueur avec l'arrondissement de LaSalle**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0048;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'offrir aux conseils d'arrondissement, à compter du 15 février 2016, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la fourniture de services 311 pour les soirs, les fins de semaine et les jours fériés selon les modalités suivantes :
  - la prises d'appels téléphoniques 311 et des courriels n'ayant pas été attribués à aucun arrondissement du lundi au vendredi, de 17 h à 20 h 30, les samedis, les dimanches et les jours fériés de 9 h à 17 h;
  - le service de qualité conforme aux normes de service en matière de service téléphonique, tel que défini dans l'encadrement administratif Gestion du Réseau Accès Montréal (C-OG-SDG-D-07-001);
- 2 - de mettre fin à l'entente de services actuellement en vigueur avec l'arrondissement de LaSalle à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1154631010

---

#### **CM16 0115**

**Autoriser un virement budgétaire de 1 007 487 \$, pour l'année 2016, en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements, pour la prise en charge des activités du centre d'appels 311 pour les soirs, week-ends et fériés - Autoriser les ajustements à la structure de la Division du 311 et des interventions rapides et prioritaires du Service de la concertation des arrondissements**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016 par sa résolution CE16 0050;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser, pour l'année 2016, un virement budgétaire de 1 007 487 \$ ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire pour les années suivantes en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements;
- 2 - d'imputer, après avoir opéré les virements budgétaires requis, la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3 - d'autoriser la création et le comblement des postes, ainsi que les mouvements de personnel requis conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1154179003

---

#### **CM16 0116**

**Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RO03, PC01, FN02 et RC01 de l'échangeur Turcot réalisés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RC02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0137;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RO03, PC01, FN02 et RC01 de l'échangeur Turcot réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RC02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (demande # 2).

Adopté à l'unanimité.

30.09 1155153009

---

#### **CM16 0117**

**Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception FN02, PC01, RO03, RC01 et RC02 (2<sup>e</sup> demande)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0136;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues aux lots de conception FN02, PC01, RO03, RC01 et RC02 (2<sup>e</sup> demande).

Adopté à l'unanimité.

30.10 1150725002

---

**CM16 0118**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donnée par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1155025005

---

**CM16 0119**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1155025004

---

**CM16 0120**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 CTC1151081005

---

**CM16 0121**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements » l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 CTC1151081007

---

**CM16 0122**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 CTC1152907011

---

**CM16 0123**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 CTC1152907007

---

**CM16 0124**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 CTC1152907010

---

**CM16 0125**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 19 570 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de maintien des actifs du service de l'Espace pour la vie**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 570 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du service de l'Espace pour la vie », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1150348004

---



**CM16 0126**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 132 253 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 132 253 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1153228004

---

**CM16 0127**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 CTC1157102001

---

**CM16 0128**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux prévus au Plan de l'eau**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux prévus au Plan de l'Eau », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1156688004

---

**CM16 0129**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (R-3.2)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (R-3.2) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1153720002

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0130**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 988 000 \$ afin de financer la revitalisation du secteur St-Viateur Est**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 3 988 000 \$ afin de financer la revitalisation du secteur St-Viateur Est a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre, par sa résolution CE15 2225;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 988 000 \$ afin de financer la revitalisation du secteur St-Viateur Est », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

Un débat s'engage.

---

À 11 h 23, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1154778003

*Règlement 16-001*

---

**CM16 0131**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour financer le Programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour financer le Programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2226;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1154815008

*Règlement 16-002*

---

**CM16 0132**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 85 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 85 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2234;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 85 000 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de l'éclairage des rues », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1151097016

*Règlement 16-003*

---

**CM16 0133**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2235;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1150032005

*Règlement 16-004*

---

**CM16 0134**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant du conseil municipal**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant du conseil municipal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2236;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant de la compétence du conseil municipal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.05 1151097008

*Règlement 16-005*

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0135**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2239;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1153690005

*Règlement 16-006*

---

**CM16 0136**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 920 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 9 920 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2243;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 920 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue du Parc et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1151097013

*Règlement 16-007*

---

**CM16 0137**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routière et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routière et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2244;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routière et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1151097015

*Règlement 16-008*

---

**CM16 0138**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2241;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1153690007

*Règlement 16-009*

---

**CM16 0139**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 225 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 225 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2232;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 225 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1153690003

*Règlement 16-010*

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 0140**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2231;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1153690002

*Règlement 16-011*

---



**CM16 0141**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour financer le Programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour financer le Programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2228;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1154815009

*Règlement 16-012*

---

**CM16 0142**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le Programme soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le Programme soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2015, par sa résolution CE15 2227;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1154815007

*Règlement 16-013*

---

**CM16 0143**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015, par sa résolution CE15 2298;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) ».

Adopté à l'unanimité.

42.14 1155075002

*Règlement 05-090-4*

---

**CM16 0144**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015, par sa résolution CE15 2299;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.15 1156032002

*Règlement 04-041-3*

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.16 à 42.19 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 0145**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015, par sa résolution CE15 2300;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 650 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.16 1150706008

*Règlement 16-014*

---

#### **CM16 0146**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour le financement de travaux d'implantation de rues piétonnes et partagées sur le réseau routier**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour le financement de travaux d'implantation de rues piétonnes et partagées sur le réseau routier a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015, par sa résolution CE15 2301;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 000 000 \$ pour le financement de travaux d'implantation de rues piétonnes et partagées sur le réseau routier », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.17 1151097009

*Règlement 16-015*

---

**CM16 0147**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation des passages inférieurs du réseau routier artériel**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation des passages inférieurs du réseau routier artériel a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015, par sa résolution CE15 2302;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation des passages inférieurs du réseau routier artériel », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.18 1151097010

*Règlement 16-016*

---

**CM16 0148**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de répondre aux principales recommandations du Bureau de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de répondre aux principales recommandations du Bureau de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2015, par sa résolution CE15 2306;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle  
M. Luis Miranda  
Mme Andrée Hénault  
M. Normand Marinacci

42.19 1154631011

*Règlement 08-055-3*

---

#### **CM16 0149**

**Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles » / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier**

#### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

#### **ADOPTION DE PROJET**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles »;
- 2- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1151896001

*Règlement P-16-017*

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

---

Un débat s'engage sur la réunion des articles 44.01 à 44.03.

---

---

À 12 h 30, le conseil suspend ses travaux jusqu'à 14 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 25 janvier 2016  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 26 janvier 2016 – 14 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :**

Mme Patricia Lattanzio.

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Jeremy Searle.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DES VOTES ENREGISTRÉS SUR LES ARTICLES 65.02 ET 65.03 :**

Mme Marie Cinq-Mars.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :**

M. Peter McQueen.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

---

À 14 h 08, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 44.01 à 44.03.

---

**CM16 0150****Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal »**

Vu la résolution CM15 1016 de l'assemblée du conseil municipal du 17 août 2015 adoptant comme projet de règlement P-04-047-166 le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal »;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique (OCPM) les 16 septembre et 13 octobre 2015, tel qu'il appert dans son rapport daté du 3 décembre 2015;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 25 janvier 2016, par sa résolution CM16 0004;

Attendu que suite à cette consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-04-047-166;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0073;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle  
Tous les membres présents du troisième parti d'opposition

44.01 1151013002

*Règlement 04-047-166*

---

**CM16 0151****Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » de manière à modifier la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section « Les lieux de culte » pour la propriété sise au 4020, avenue Hingston (église Saint-Columba) et ainsi permettre la démolition de l'ancienne église et la construction d'un ensemble résidentiel de 7 unités**

Attendu qu'à sa séance du 8 septembre 2015 le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a donné avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section « Les lieux de culte », pour la propriété sise au 4020, avenue Hingston (Église Saint-Columba);

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 octobre 2015, à 18 h, au Centre sportif Notre-Dame-de-Grâce, situé au 6445, avenue Monkland, sur ce projet de règlement;



Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2016, par sa résolution CE16 0074;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section « Les lieux de culte », pour la propriété sise au 4020, avenue Hingston (Église Saint-Columba).

---

Un débat s'engage.

---

Le leader adjoint de l'opposition officielle, monsieur François Limoges soulève une question de privilège sur les propos du conseiller Russell Copeman tenus à l'endroit de la conseillère Magda Popeanu et demande au conseiller de ne pas faire l'analyse des agissements de la conseillère Popeanu en regard de ce dossier et de s'en tenir à son argumentaire.

---

Un débat restreint s'engage.

---

Le président du conseil rejette la question de privilège du leader adjoint de l'opposition officielle et demande au conseiller Russell Copeman de poursuivre son intervention.

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 44.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, McQueen, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars, Duchesne, Pagé (43)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan (19)

**Résultat:** En faveur : 43  
Contre : 19

Le président du conseil déclare l'article 44.02 adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal, et il est

## RÉSOLU

en conséquence.

44.02 1151378002

### *Règlement 04-047-172*

---

## **CM16 0152**

**Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier**

Vu la résolution CM15 0576 de l'assemblée du conseil municipal du 27 avril 2015 adoptant comme projet de règlement P-04-047-159 le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique (OCPM) les 19 mai, 16 et 17 juin 2015, tel qu'il appert dans son rapport daté du 25 septembre 2015;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 26 octobre 2015, par sa résolution CM15 1158;

Attendu que suite à cette consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-04-047-159;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016, par sa résolution CE16 0145;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle  
M. Marvin Rotrand

44.03 1156347027

### *Règlement 04-047-159*

---

**CM16 0153**

**Nommer M. Jacques Ulysse, directeur général adjoint - Développement, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal pour une période de trois ans se terminant le 25 janvier 2019, en remplacement de M. Marc Blanchet**

**Nommer M. Benoit Dagenais, directeur général adjoint - Services institutionnels, à titre de membre de la même commission à compter du 10 avril 2016 pour une période de trois ans se terminant le 10 avril 2019, en remplacement de M. Alain Dufort**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2016 par sa résolution CE16 0140;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- de nommer M. Jacques Ulysse, directeur général adjoint - Développement, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une période de trois ans se terminant le 25 janvier 2019, en remplacement de M. Marc Blanchet;
- 2- de nommer M. Benoit Dagenais, directeur général adjoint - Services institutionnels, à titre de membre de la CSEM, pour une période de trois ans, à compter du 10 avril 2016, se terminant le 10 avril 2019, en remplacement de M. Alain Dufort.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.01 1163570001

**CM16 0154****Motion de l'opposition officielle sur la valorisation du rôle de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)**

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée en 2002 d'un organisme indépendant de consultation publique;

Attendu qu'en vertu de l'article 89.1 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'OCPM doit tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme initié par le conseil de la Ville, à l'exception de ceux initiés par un conseil d'arrondissement;

Attendu que l'OCPM peut proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la Ville afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;

Attendu que l'OCPM peut, à la demande du conseil ou du comité exécutif de la Ville, tenir des audiences publiques sur tout projet sur le territoire de la Ville;

Attendu qu'en vertu des articles 89 et 89.1 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'OCPM doit tenir une consultation publique sur tout règlement que le conseil de la Ville adopte concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel : équipement culturel, hôpital, université, collège, centre de congrès, établissement de détention, cimetière, parc régional ou jardin botanique;
- de grandes infrastructures : aéroport, port, gare, cour ou gare de triage, établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé, un monument historique cité conformément à la *Loi sur les biens culturels* (RLRQ, c. B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de la Loi;

Attendu que la Ville de Montréal a mené des consultations publiques sur des projets urbains d'envergure - réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, réaménagement du secteur Champ-de-Mars, promenade Fleuve-Montagne - sans demander à l'OCPM de la conseiller dans ses démarches de consultation publique ni lui donner le mandat d'orchestrer ses consultations;

Attendu que les Montréalais et Montréalaises sont en droit d'être consultés dans un processus neutre, transparent et efficace;

Attendu que dans un souci de saine gestion des fonds publics, le recours systématique à l'OCPM pour mener des consultations publiques permettrait d'utiliser des ressources déjà en place plutôt qu'engager de nouvelles dépenses en octroyant des contrats à des entreprises privées;

Il est proposé par M. Luc Ferrandez

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

que le comité exécutif :

- 1 - adopte un règlement afin que tout projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, y compris ceux initiés par un conseil d'arrondissement, et tout grand projet de réaménagement urbain impliquant la modification du domaine public soit assujéti à une consultation publique par l'OCPM;
- 2 - demande au gouvernement du Québec de modifier la *Charte de la Ville de Montréal* afin que tout projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, y compris ceux initiés par un conseil d'arrondissement, soit assujéti à une consultation publique par l'OCPM.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marvin Rotrand

de procéder à un vote main levée sur l'article 65.01.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.01 et le conseil se partage comme suit :

Pour : 16

Contre : 45

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

---

## **CM16 0155**

### **Motion de l'opposition officielle pour une plus grande transparence de l'administration Coderre envers les journalistes**

Attendu que la Fédération professionnelle des journalistes (FPJQ) a récemment déploré un resserrement de l'accès aux fonctionnaires et une plus grande opacité de l'administration publique de la Ville de Montréal;

Attendu que la FPJQ a aussi déploré un accroissement des délais dans les réponses données par l'administration de la Ville de Montréal aux journalistes;

Attendu que la clarté et la rapidité à répondre aux questions des journalistes sont les signes d'une administration publique transparente;

Attendu que le maire Denis Coderre a pris l'engagement lors de la dernière campagne électorale d'une plus grande transparence administrative de la part de la Ville de Montréal;

Attendu que la liberté de presse est essentielle a une saine vie démocratique;

Attendu que les citoyens ont droit à une information de qualité;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

que le conseil municipal demande au maire de Montréal d'améliorer les pratiques de transparence de son administration envers le public et les journalistes.

---

Un débat s'engage.

---

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, soulève une question de privilège pour confirmer que, contrairement aux allégations du leader adjoint de l'opposition officielle, M. François Limoges, sa rencontre avec le président de la firme Boloré, à Paris, était connue et publique.

---

Le débat se poursuit.

---

Le maire dépose une copie de sa réponse à l'article « Un besoin urgent de transparence, dans l'intérêt des citoyens », paru le 22 janvier sur le site de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ).

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci et Shanahan (20)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Duchesne et Pagé (41)

**Résultat:** En faveur : 20  
Contre : 41

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

## RÉSOLU

en conséquence.

65.02

---

### CM16 0156

#### **Motion visant à faire la promotion de candidatures de membres de minorités visibles au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissements de Montréal**

Attendu que Montréal est une ville cosmopolite et que 30% des Montréalais sont membres d'une minorité visible (Statistique Canada, 2011);

Attendu que les Montréalais membres des minorités visibles et provenant de tous les continents du monde contribuent à la prospérité et à la croissance de Montréal et que l'avenir de Montréal repose largement sur l'intégration réussie des nouveaux arrivants et les contributions de tous les Montréalais;

Attendu que les Montréalais membres des minorités visibles sont sous-représentés au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissements par rapport à leur poids démographique;

Attendu que le 28 janvier 2013, le conseil municipal a adopté la motion CM13 0077 présentée par le conseiller Frantz Benjamin demandant aux partis politiques municipaux de faire un effort majeur afin de nommer et des faire élire des Montréalais membres des minorités visibles aux élections municipales de 2013;

Attendu que 485 personnes se sont portées candidates à l'un des postes de maires ou de conseillers lors des élections municipales de 2013 et que 54 candidatures provenaient des minorités visibles;

Attendu que malgré l'engagement implicite que représentait l'adoption de la motion, seuls deux Montréalais membres des minorités visibles ont été élus au conseil municipal et deux dans les conseils d'arrondissements lors des élections municipales de 2013;

Attendu que deux candidats issus des minorités visibles ont été élus dans les villes liées, ce qui porte le total à 6 conseillers des minorités visibles sur 208 postes électifs sur l'île de Montréal;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais  
M. Steve Shanahan  
Mme Erika Duchesne  
M. Claude Dauphin  
M. Lionel Perez  
Mme Elsie Lefebvre  
M. Craig Sauvé

1 - que les partis politiques municipaux s'engagent à redoubler d'efforts pour faire la promotion de candidatures de Montréalais issus des minorités visibles en vue des élections municipales de 2017;

que le conseil municipal invite :

2 - le Conseil interculturel de Montréal à offrir son expertise aux partis municipaux dans leurs efforts pour présenter une équipe de candidats qui soit plus représentative de la population montréalaise;

3 - les organismes montréalais qui représentent les minorités visibles à faire la promotion de candidatures de personnes intéressées à siéger au conseil municipal et aux conseils d'arrondissements;

4 - le Bureau des élections à poursuivre les efforts en vue d'informer et de promouvoir la participation aux élections municipales des différentes communautés culturelles montréalaises;

5 - ces personnes à se présenter, soit au sein d'un parti politique, soit comme indépendant aux élections municipales de 2017;

6 - les partis politiques municipaux à transmettre leurs réflexions et leurs actions visant à recruter des candidatures de personnes issues des minorités visibles d'ici le mois de février 2017.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Richard Deschamps

appuyé par M. Luis Miranda

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, Norris, Downey, Ouellet, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps, Barbe, Cloutier, Duchesne et Pagé (57)

**Votent contre:** (0)

**Ouverture des portes:** La conseillère Lavigne Lalonde ainsi que les conseillers Croteau et Caldwell entrent dans la salle des délibérations et déclarent que s'ils avaient été présents au moment de ce vote ils auraient voté en faveur de cette proposition.

**Résultat:** En faveur : 60  
Contre : 0

Le président du conseil déclare l'article 65.03 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

---

À 16 h 37, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

---

---

Frantz Benjamin  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Denis Coderre  
MAIRE